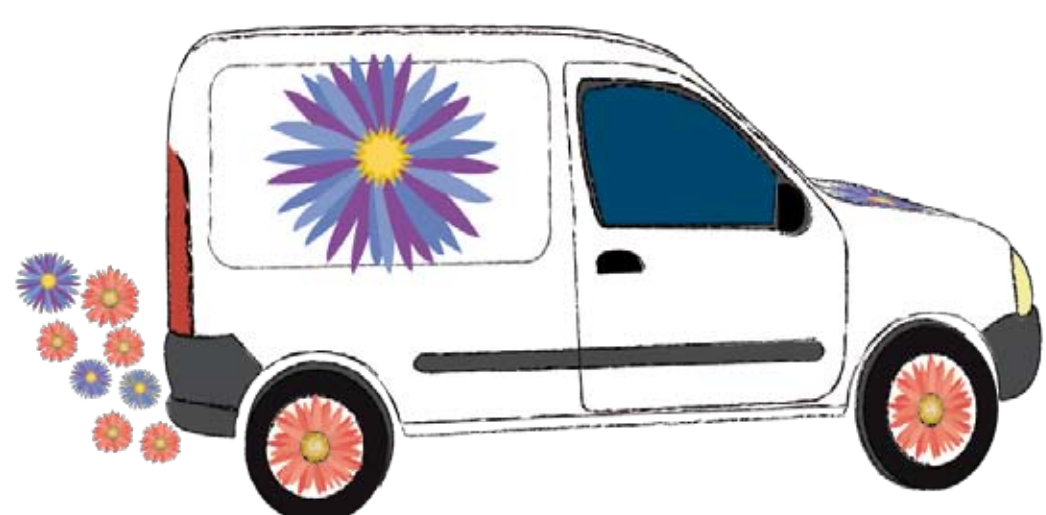


# Economies d'énergie

## Votre artisan vous informe

J'entreprends  
en Bourgogne®

### FAITES ENTREtenir RÉGULIÈREMENT VOTRE VÉHICULE



Une voiture mal entretenue peut consommer jusqu'à **50%** de carburant en plus !

Une **conduite souple**, c'est aussi moins de visites à la pompe !

### ENTREtENEZ ET RÉGLEZ VOTRE CHAUFFAGE

C'est en se chauffant moins, où il faut et quand il faut, que l'on réalise les économies les plus importantes.

L'**entretien régulier** de votre chauffage vous permet de consommer **moins de combustible** et garantit votre sécurité.

Une **régulation performante** allie confort et économie d'énergie.

### OPTIMISEZ VOTRE ÉCLAIRAGE

La **lumière du jour** est la **meilleure** pour l'œil humain. Agencez votre espace intérieur pour profiter au mieux de l'**éclairage naturel**.

Privilégiez l'utilisation d'**ampoules à économie d'énergie**.



### ISOLEZ VOTRE HABITATION

Une habitation **bien isolée** vous fera réaliser d'importantes **économies de chauffage**.

N'hésitez pas à demander **conseil à un professionnel**.

### CHOISISSEZ BIEN VOTRE ÉLECTROMÉNAGER



Les appareils électroménagers sont **très consommateurs d'énergie**.

Ils représentent près de 25% de la facture énergétique des ménages (cuisinière, réfrigérateur, machine à laver...)

Privilégiez les **classes A et A+**.

#### LA TVA À 5,5%

Cette aide fiscale concerne les propriétaires ou locataires. Elle est attachée aux dépenses engagées uniquement dans le cadre de travaux réalisés par une entreprise et pour les maisons achevées depuis plus de 2 ans. L'ensemble des travaux d'économie d'énergie d'une maison individuelle bénéficie de la TVA à 5,5%.

#### LE CRÉDIT D'IMPÔT

Pour votre résidence principale – et même si vous n'êtes pas imposable – vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt allant de 15% à 50%.

Il concerne les dépenses hors subventions réalisées entre le 01/01/2006 et le 31/12/2009 et liées à l'acquisition d'équipements d'économies d'énergie : isolation – régulation – changement de chaudière – recours aux énergies renouvelables.

Sont exclus les coûts de main d'œuvre et de pose. Le montant des dépenses est plafonné en fonction de votre situation familiale.

Renseignez vous auprès de votre Centre des Impôts.



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Côte-d'Or